

### **Des Indiens dans la ville**

1977 : les Suissesses votent depuis peu, Simone Veil se bat pour les femmes, l'Association des Familles Monoparentales voit le jour. Unies et solidaires, des mères refusent leur solitude et mettent sur pied une structure qui offre accueil, soutien, écoute. A cette époque, elles ne sont encore que des marginales, des Indiennes dans la ville !

2006 : les mères célibataires ne sont plus montrées du doigt, les parents seuls, hommes et femmes, représentent à présent plus de 20% des familles. Un véritable phénomène social. Pourtant élever seul-e ses enfants demeure l'odyssée de l'endurance. Les difficultés financières importantes, les charges de travail et la somme de stress effrayante, le tout dans une solitude sociale préoccupante accablent trop souvent ces pères et ces mères. Un mot d'ordre subsiste pour cette tribu dispersée : résister !

Notre avenir dépend des réponses que nous apportons aujourd'hui à ce phénomène social récent. Depuis le début, l'AFM tend la main à ces parents, leur rend dignité et capacité à prendre soin de leur famille. Jour après jour, les « permanentes » de l'AFM travaillent à résoudre les problèmes qui leur sont exposés. En 2005 le site Internet de l'AFM est créé, attirant toujours plus de visiteurs. Fin 2005, c'est au tour du réseau SMS de voir le jour. Des sondages réguliers permettent de consolider la défense des familles monos, cette tribu encore si peu connue. En 2006, grâce à une subvention de la Ville de Genève, une série de brunchs-conférences est organisée, le dimanche, traitant de thèmes tels que le désendettement, le droit de visite, la violence, etc. La résistance s'organise.

Notre lutte est loin d'être terminée. La tribu des monos reste une donnée marginale dans les contrariétés politiques, une épine agaçante dans les calculs sociaux. Le souci d'économie de l'Etat met en ligne de mire les maigres aides dont nous disposons. Mais nous ne baisserons pas les bras ! Ensemble, nous pouvons faire pencher la balance pour que les enfants ne vivent pas dans la précarité. 10 à 15 % d'enfants pauvres en Suisse, ce n'est pas acceptable. L'Etat ne fera pas l'économie de notre problème. A l'heure de l'obsession des chiffres noirs, les plus démunis trinquent, comme d'habitude. Cela n'est plus admissible. Nous lutterons ensemble pour que nos enfants ne fassent pas les frais des dettes de l'Etat. Ils ont le droit à l'éducation, aux loisirs, aux études. Dépêchons nous de le dire avant que cette opportunité ne redevienne un luxe inaccessible ! Attention : Indiens dans la ville.

Ensemble, pour nos enfants. J'y crois.

Valérie Maechler Herdewyn,  
Présidente

## TOUR D'HORIZON

En Europe, l'augmentation du nombre de familles monoparentales est telle que le Comité européen de la Santé, à la suite d'une série d'études effectuées sur la protection des groupes vulnérables, a créé un Comité d'experts sur les problèmes de santé des familles monoparentales car, pour eux : « Les familles monoparentales représentent un défi pour les politiques sociales et sanitaires. Les études scientifiques indiquent que la santé de la famille monoparentale est de plus en plus liée aux droits de la femme, à la pauvreté et au chômage de longue durée. Il est important, par conséquent, que les politiques sociales et de la santé répondent aux besoins de ces familles. »

En Suisse, les familles monoparentales représentent le 42% de la population active qui, tout en travaillant à plein temps n'arrive pas à boucler ses fins de mois. Cette précarité touche principalement les femmes (85%) et a pour causes : l'insuffisance – ou l'absence – de contributions alimentaires pour les enfants (à Zurich, le coût mensuel réel d'un enfant est évalué, par le Service cantonal de la jeunesse, à Fr. 1'940.-), les pensions alimentaires en faveur des femmes souvent inexistantes et les bas salaires. Le travail d'éducation, d'encadrement et du ménage, essentiellement fourni par des femmes n'est pas estimé à sa juste valeur. A ces difficultés viennent s'ajouter la surcharge de travail, découlant des doubles journées, les problèmes de garde d'enfants, entre autres, sources d'un stress considérable qui, inévitablement, a des répercussions sur les coûts de la santé.

Bien que le vécu des pères soit différent, ils souffrent aussi de la séparation et la minorité qui se retrouve seule avec ses enfants est confrontée aux mêmes problèmes que les mères. Si matériellement, en général, ils leur est plus facile de faire face, le paiement des contributions alimentaires peut aussi grever lourdement leur budget.

A Genève, 20% des familles sont monoparentales. Cette situation inquiétante doit alerter nos autorités. Quel avenir est réservé à ces enfants, adultes de demain, confrontés à une société impitoyable qui paupérise les plus démunis ? La force de la famille est irremplaçable, la soutenir c'est garantir les bases mêmes d'une société humaine !

L'Association des Familles Monoparentales (AFM) par son action, tend à adoucir le quotidien de ces familles en leur offrant accueil, écoute et un soutien à la fois pratique, psychologique et juridique. Se retrouver brusquement en situation « monoparentale » engendre souvent un état dépressif qui ne facilite pas les démarches imposées par ce nouveau statut social : recherche d'un nouvel appartement, d'un avocat pour entamer une procédure de divorce, parfois recherche d'emploi, réinsertion dans l'univers professionnel après une période de congé éducatif, mise sur pied de l'encadrement parascolaire.

Pour améliorer la situation de ces familles, et réaliser quelques économies, il est temps que nos politiciens s'attellent à la révision de certains articles de lois inadaptés à la conjoncture et aux conditions de vie actuelles. De leur application stricte découlent des démarches administratives parfois humiliantes (dévoiler sa vie privée à des étrangers pour se justifier, par exemple), souvent stressantes, qui font perdre un temps précieux et dépenser des sommes qu'il serait plus utile de consacrer à d'autres causes.

Certaines mesures sont déjà à l'étude ou sont revendiquées par l'AFM. Elles concernent plus particulièrement :

- **La taxation séparée des conjoints**

Bien des épouses se retrouvent à payer des arriérés d'impôts, leur ex-conjoint ayant « omis » de s'acquitter des dernières factures. A ce propos, voici un exemple assez éloquent : Lorsque Monsieur, après de joyeuses agapes, quitte le restaurant sans payer, il est aussitôt poursuivi et condamné pour « filouterie d'auberge ». Tandis que s'il quitte son foyer sans payer son dû, il condamne Madame à être poursuivie pour dettes... Les droits des restaurateurs méritent-ils d'être mieux défendus que ceux des ex-conjointes avec charges de famille ?

- **Le logement**

Que le parent qui se retrouve seul avec ses enfants à la suite du départ du conjoint puisse garder son logement HLM, sans être surtaxé pour sous-occupation ou mis à la porte.

Que les conditions d'obtention des allocations logement, pour le parent qui n'a pas la garde légale des enfants, tiennent compte du droit de visite accordé généralement par les tribunaux, soit un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Il est important que les enfants retrouvent un espace décent aussi chez leur père et ne soient pas parqués jour et nuit sur le canapé du salon.

Nul besoin de rappeler la crise du logement à Genève et ses conséquences désastreuses sur les familles fragilisées.

- **Les conditions d'octroi d'allocations d'études en adéquation avec la situation particulière des familles monoparentales**

Une charge de famille ne donne droit qu'à Fr. 5'300.- d'allocations par année, montant largement insuffisant.

- **Le développement de l'accueil pré et parascolaire**

Les parents seuls ne pourront retrouver un équilibre financier que s'ils ont la réelle possibilité d'aller travailler.

- **Le développement de l'accueil durant les vacances scolaires** (Jardins d'aventures, activités de jour, etc.)

Malgré les efforts louables de nos autorités, les places manquent toujours, particulièrement pour les moins de 4 ans.

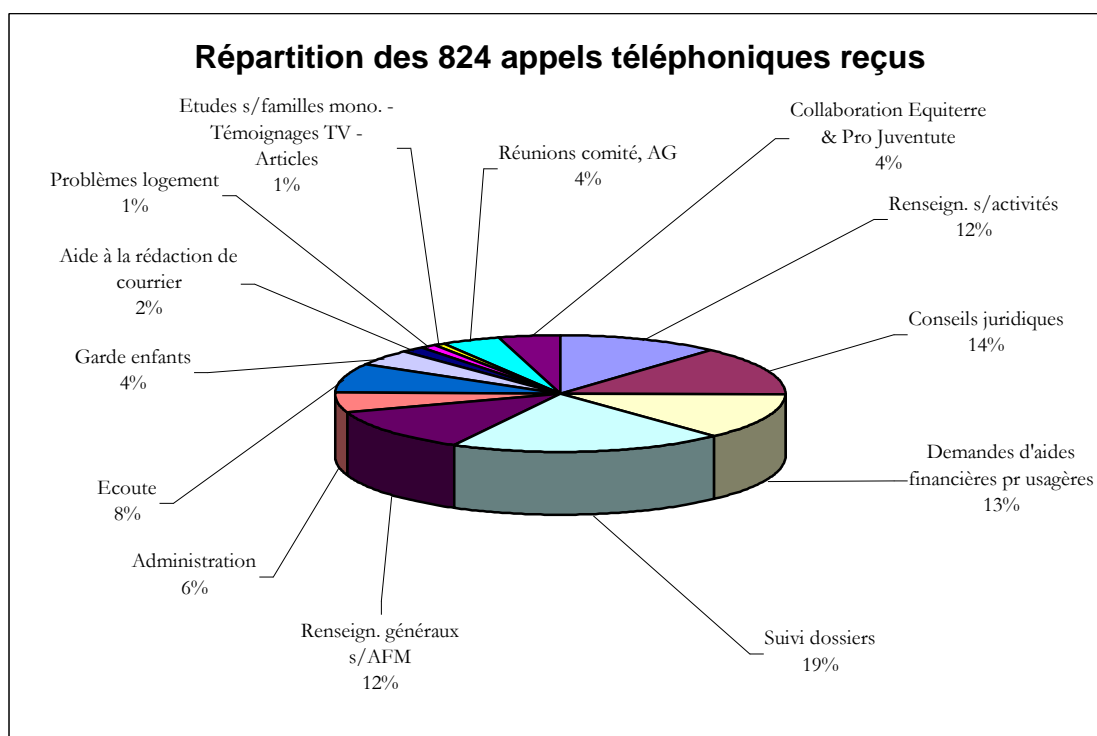
- **L'allègement de la procédure de recouvrement des contributions d'entretien (SCARPA), avec versement rétroactif au jour de la demande)**

Lorsqu'un travailleur perd son emploi, sauf faute grave de sa part, il lui est versé 70 à 80% de son dernier salaire dès le premier jour. De la même façon, nous ne comprenons pas pourquoi un parent devrait voir son revenu chuter brutalement quand bien même il n'aurait commis aucune erreur.

- **L'élévation du plafond dans le recouvrement des contributions mensuelles d'entretien, actuellement fixé à Fr. 700.-.** (pour mémoire : coût mensuel d'un enfant Fr. 1'940.-)

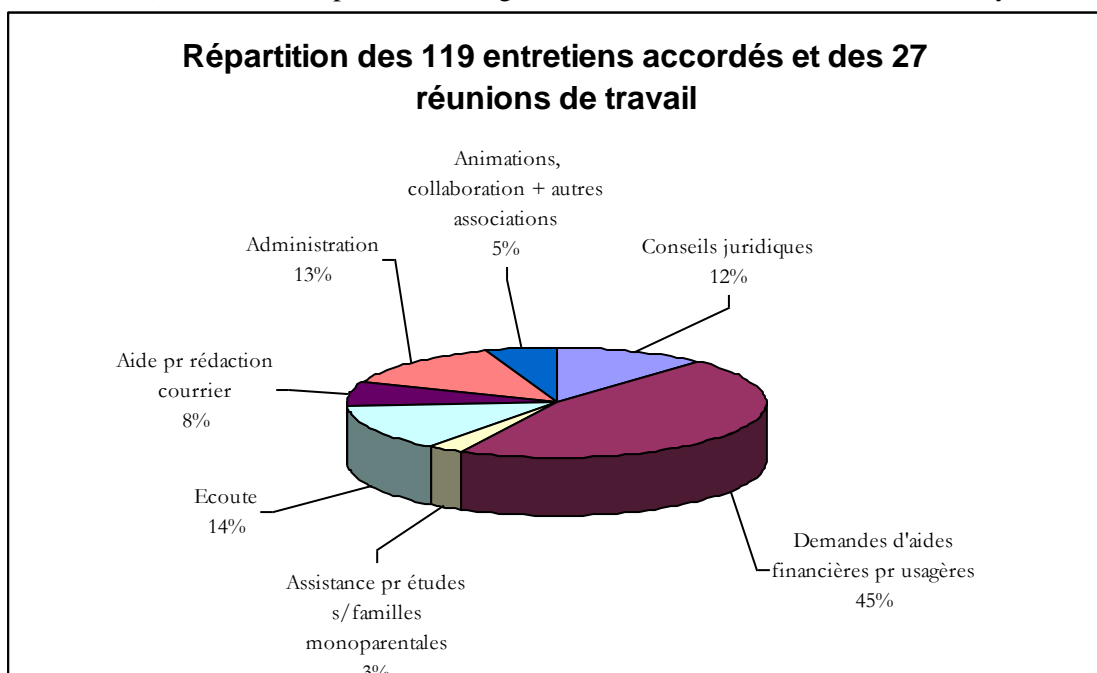
Pour une contribution de Fr. 1'400.-, le revenu diminue donc de 50%. Un recouvrement de 80% semblerait donc plus équitable, afin que le travail éducatif ne soit pas moins bien traité que le travail rémunéré.

L'échange de courriels (254 reçus et 156 envoyés) a une incidence marquante sur le volume des appels téléphoniques. Les appels sortants ne sont pas pris en considération.



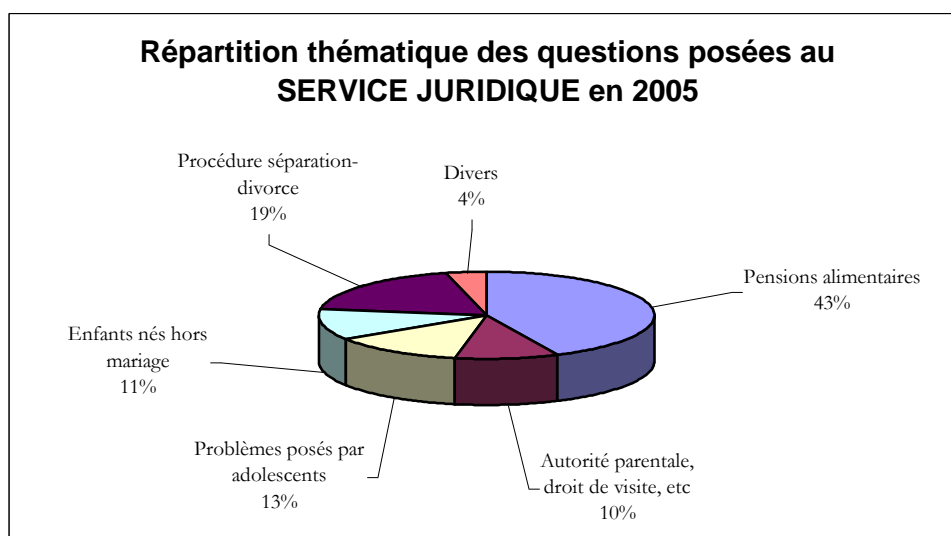
## ENTRETIENS

Les demandes d'aides financières destinées à nos usagères constituent toujours le pourcentage le plus important. L'augmentation de cette prestation de 10% en deux ans (2003 : 35% - 2005 : 45%) confirme la rapidité de la dégradation du niveau de vie de la classe moyenne.



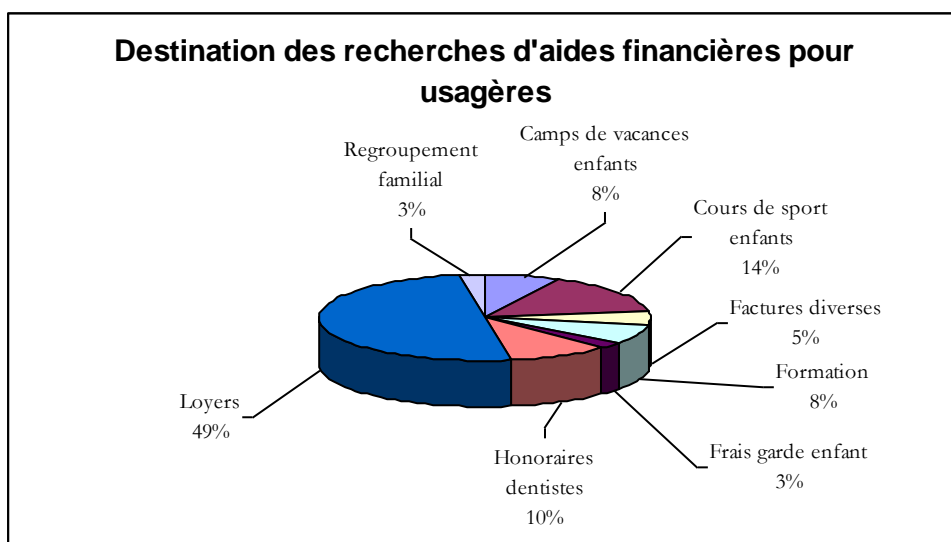
## SERVICE JURIDIQUE

Le recouvrement des pensions alimentaires soulève toujours de nombreuses questions, ainsi que les procédures de divorce.



## PRESTATIONS SOCIALES

L'AFM a constitué des dossiers pour 39 demandes d'aide en faveur de ses membres et a répondu dans l'urgence à 9 d'entre elles, sous forme de bons d'achat. Le montant des aides créditées est de Fr. 38'234.- et de celles reversées pour 2005 de Fr. 38'373,30 en tenant compte des écritures transitoires.



## **ANIMATIONS**

En 2005, nos membres étaient plus de 168 à participer aux activités proposées dans le but de les divertir et de leur offrir l'opportunité de créer des liens.

La venue du Cirque Knie annonce chaque année la rentrée des classes et, grâce au soutien de la Ville de Genève, petits et grands ont assisté nombreux à leur spectacle. Ovronnaz, lieu de détente privilégié, rencontre toujours le même succès, ainsi que Walibi. La « Magie des Contes sous Tipis » a fait rêver, ainsi que la découverte du marché de Noël à Berne.

En collaboration avec Pro Juventute, la DGS (Direction générale de la Santé) et Equiterre, des séances d'information sur « Alimentation saine et petit budget » ont été organisées, avec exercices pratiques d'achats en grandes surfaces pour repérer les meilleurs rapports qualité/prix. Les fruits de cette récolte ont servi à la préparation de repas en commun.

Egalement avec le soutien de Pro Juventute, les ateliers animés par Hélène von Burg ont aidés les participantes à renouer avec leurs racines familiales à travers leur arbre généalogique.

L'action poursuivie par le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève lequel, via son Service de la promotion culturelle, donne un accès gratuit à la plupart des théâtres et salles de concerts de la ville, ainsi qu'au Grand Théâtre rencontre toujours plus de succès.

Grâce au soutien de la Loterie Romande l'amélioration de nos outils informatiques nous a permis :

- De rendre opérationnel notre site Internet, en juin 2005, duquel nous pouvons diffuser rapidement toute information utile relative à nos activités. Il rencontre un grand succès, avec plus de 20'000 visiteurs en 2005.
- D'accéder rapidement et régulièrement à nos courriels ce qui facilite la communication avec nos membres
- D'imprimer nous-même notre journal « FaMiSol », qui reste aussi un moyen d'expression mis à disposition de nos usager-è-s et donne toute information utile sur le déroulement de nos activités pour les membres qui n'ont pas accès à Internet.

Dans nos locaux, une bibliothèque d'ouvrages sélectionnés attend les lectrices et lecteurs, dès leur plus jeune âge, pour les conseiller, les guider et les aider à surmonter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer en tant que « monoparent » ou enfant de parents séparés.

## **COLLABORATION AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS**

### **Regroupement des associations privées (RAP) :**

L'AFM fait partie du Regroupement des associations privées qui rassemble aujourd'hui onze associations privées genevoises engagées dans divers domaines de

l'action sociale (Appartement de Jour, Arcade 84, Association Parole, Aspasia, Entreprise sociale Orangerie, F-Information, Le Raccard, Solidarité Femmes, SOS-Femmes, Viol-Secours).

En 2005, ce regroupement a élaboré sa charte en deux volets :

1. Les missions du regroupement : défendre le modèle associatif, en particulier sa liberté d'action et sa créativité ; faciliter les rapports entre associations et Etat ;
2. L'engagement de chaque association membre à évaluer ses activités, garantir la compétence professionnelle et la transparence de sa gestion.

Lors de sa récente assemblée générale, le RAP a exprimé ses préoccupations concernant la pérennité des subventions aux associations. Leur remise en question signifierait, en effet, un amoindrissement de la capacité d'action des associations.

En 2006, le RAP s'attachera particulièrement à sensibiliser les autorités politiques à l'importance et au contenu du travail réalisé dans le cadre associatif.

Pour mémoire : le RAP avait négocié un contrat-cadre relatif aux contrats de partenariat pour l'ensemble de ses associations membres. Ce contrat-cadre global est accompagné d'un contrat de partenariat spécifique à chaque association, qui a été signé en décembre 2004.

#### **Divers :**

L'Unité immigration de l'Hospice général fait régulièrement appel à l'AFM pour des recherches de fonds ponctuels destinés à des mères seules en situation de détresse.

Des étudiant-e-s sollicitent également nos services pour la documentation de travaux de recherches sur les familles monoparentales.

Valérie Maechler Herdewyn, présidente de l'AFM, participe activement aux réunions de la Commission familles et aux séances organisées par le Service pour la promotion de l'Égalité (SPPE). Claude Golovine, directrice du Centre de liaison des associations féminines (CLAFG) est également membre du comité de l'AFM. Notre association est aussi en contact avec le Département de l'économie et de la santé (DES) et avec la Fédération suisse des familles monoparentales (FSFM), dont elle est membre.

#### **OBJECTIFS ET PROJETS**

Au vu de ce qui précède, nous ne pouvons que souligner l'utilité du rôle de l'Association des Familles Monoparentales dans le contexte associatif genevois et l'importance de lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs en 2006 à savoir :

1. Poursuivre ses buts, conformément à l'attente de ses membres et pérenniser les actions entreprises ces dernières années :
  - publication du journal FaMiSol,
  - activités pour sortir les personnes de leur isolement

- soutien psychologique
- orientation sociale et juridique
- aides financières ponctuelles.

Collaborer à la réalisation et à l'animation de la campagne « L'Education donne de la Force », en étroite collaboration avec l'Ecole des Parents, et ATD Quart Monde. La Commission cantonale de la famille du canton de Genève en a confié la coordination au Mouvement Populaire des Familles (MPF) et à Pro Juventute. Cette campagne a démarré à Nuremberg, en Allemagne, à l'instigation d'un groupe de professionnels. Elle s'adresse aux enfants de 1 à 18 ans et aux jeunes adultes en formation de 18 à 25 ans. En Suisse, elle est reprise par la Fédération suisse pour la formation des parents (FSFP) qui en a racheté les droits de diffusion pour notre pays. Elle présente les huit piliers sur lesquels repose toute éducation solide :

Sept 06 : Encourager  
 Oct 06 : Accepter le conflit  
 Nov 06 : Amener à l'autonomie  
 Fév 07 : Montrer ses sentiments  
 Mars 07 : Mettre les limites  
 Avril 07 : Prendre le temps  
 Mai 07 : Savoir écouter  
 Juin 07 : Eduquer c'est beaucoup d'amour

## 2. Obtenir les éléments suivants pour améliorer ses prestations :

- des locaux subventionnés afin de diminuer les charges fixes de l'Association et attribuer cette somme à des projets ponctuels (activités créatrices, campagnes d'affichage, etc.)
- Un budget supplémentaire de Fr. 1'800.-/mensuel, soit 26'680.-/an (y compris les charges sociales) pour financer le poste d'un-e juriste à 20%. Un poste à 50% représentait une charge trop importante.
- Un budget supplémentaire de Fr. 2'500.- annuel pour la rétribution de spécialistes qui interviendront, dans le cadre de brunchs conférences-débats sur des thèmes liés à la problématique de la monoparentalité.



## **REMERCIEMENTS :**

Nos sincères remerciements s'adressent à nos autorités, plus particulièrement au Département de l'économie et de la santé, à la Ville de Genève, aux Villes de Thônex et d'Onex, à la commune de Plan-les-Ouates qui nous avait également soutenues en 2004 et à la commune de Bardonnex. Sans leur générosité, l'AFM ne pourrait pas exister.

Notre profonde gratitude va aux fondations : , « l'Oeuvre Séraphique de Charité de Soleure », Gialdini, et tout particulièrement « Butin-Ponson-Robert » qui octroie chaque année une très large majorité des aides reçues. Leur générosité envers nos membres a contribué à assainir des situations financières périlleuses.

Nous exprimons toute notre reconnaissance à l'association « Un Enfant un Cadeau », qui répond toujours positivement à nos demandes de financement de camps de vacances pour les enfants.

C'est avec gratitude que nous remercions la Loterie romande qui nous a accordé son aide pour améliorer nos moyens de communication.

Que le Service de la promotion culturelle de la Ville de Genève et La Comédie soient vivement remerciés pour leur distribution d'invitations. Nos membres ont ainsi l'occasion de se divertir et de rester en lien avec la vie culturelle genevoise.

Nos remerciements vont aussi au service de garde d'enfants de la Croix-Rouge, « Le Chaperon Rouge » pour son action « Bons de respiration » .

Et que nos membres donateurs et toute personne qui a accordé son appui à l'AFM soient ici vivement remerciés.

Genève, avril 2006



